

FAQ

(QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES)

HOPHOPFOOD

COVID-19

PUIS-JE PARTAGER AVEC MES VOISINS PENDANT L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 ?

Oui, le partage sur HopHopfood peut continuer, mais il doit se faire en toute sécurité et dans le respect des recommandations des pouvoirs publics. Plus d'informations ci-dessous.



PENDANT LA CRISE DU COVID-19, QUE PUIS-JE DONNER ?

Nous vous recommandons de ne donner que des produits essentiels, du type de ceux que vous pourriez vous-même aller acheter chez un commerçant.

ATTENTION!

COMMENT PUIS-JE PARTAGER EN TOUTE SÉCURITÉ ?

- Vous devez naturellement d'abord suivre les indications/recommandations du Gouvernement et des pouvoirs publics plus globalement, et appliquer les gestes barrière (et notamment maintenir une distance minimale de 1m50 par rapport aux autres).
- Vous ne pouvez quitter votre domicile que pour les raisons explicitement incluses dans l'attestation de déplacement dérogatoire ou professionnelle.
- Le don ou la collecte de produits, à travers la plateforme HopHopFood ou un garde-manger solidaire HopHopFood, ne peut s'effectuer qu'avec une attestation de déplacement dûment remplie.
- Ne partagez que des produits de première nécessité (en règle générale, ne partagez pas des choses dont vous pourriez vous passer ou superflues).

LE DONNEUR...

- ... organise une collecte sans contact physique direct : en maintenant 1m50 avec le collecteur, ou en déposant son/ses produit.s dans un endroit discret puis en informant son collecteur du lieu précis.
- Idéalement, il utilise une boîte spéciale « don HopHopFood » avec un couvercle que tu peux garder dans l'endroit discret de collecte choisi.
- Idéalement il enveloppe son/ses produit.s donnés dans un sac propre et ajoute une étiquette avec le nom du collecteur.
- Il dépose les produits juste avant l'heure de collecte convenue avec le bénéficiaire.
- S'il donne plusieurs produits à plusieurs collecteurs, il s'assure que les collecteurs ne viennent pas les récupérer au même moment (pour qu'ils ne risquent pas de se croiser).
- Il ajoute un petit mot pour le collecteur : c'est une bonne façon de garder un bon état d'esprit !

LE COLLECTEUR...

- ... indique au donneur une heure précise d'arrivée, comme cela il /elle peut déposer les produits à l'avance afin de respecter les règles de distance sociale.
- Il arrive à l'heure convenue pour que les produits ne restent pas sans surveillance et pour éviter de croiser un autre collecteur.
- Si les produits ont été mis dans un sac, il laisse le sac pour que celui-ci puisse être réutilisé par le donneur.
- Si le sac a une étiquette avec un nom dessus, il ne prend que les produits/sac avec son nom dessus.
- Et si tu laissais un petit mot de remerciement ? Un petite intention compte beaucoup en ces moments de confinement !



EST-CE QUE JE PEUX COLLECTER UN PRODUIT QUI N'EST PAS EMBALLÉ ?

Selon les pouvoirs publics, il semble peu probable d'attraper le virus par les emballages ou la nourriture.

J'AI ATTRAPÉ OU JE PENSE AVOIR ATTRAPÉ LE COVID 19, PUIS-JE CONTINUER À UTILISER LA PLATEFORME DIGITALE HOPHOPFOOD ?

- Si tu souhaites donner/collecter de la nourriture, tu peux le faire sans sortir de chez toi et en respectant les gestes barrières.
- Quand tu conviens par chat d'un moment/lieu d'échange, préviens l'autre personne de ta situation.
- Si une personne vient t'apporter ou collecter un/des produit.s, assure toi que ceci se fait à la porte de ton/son logement et sans contact physique.
- Si tu as échangé un/des produit.s dans les 7 jours précédant le moment où tu as appris ta séropositivité au COVID-19, informe immédiatement, à travers le chat de l'application, la/les personnes à/de qui tu as donné/collecté des produits directement. Merci !

① En tant que collecteur

Ce que tu peux faire...

- ✓ Collecter des produits essentiels.
- ✓ Rester à 1m50 les uns des autres.
- ✓ Organiser des collectes sans aucun contact avec le bénéficiaire /collecteur.
- ✓ Intégrer les collectes dans les mesures prises par le gouvernement.

Ce que tu ne peux pas faire...

- ✗ Demander des produits non-essentiels.
- ✗ Profiter de la collecte d'un ou de produits pour faire une balade.
- ✗ Utiliser les transports publics.
- ✗ Organiser des échanges à l'intérieur du domicile du donneur ou du collecteur.



② En tant que donneur

Ce que tu peux faire...

- ✓ Donner des produits de première nécessité, du type de ceux qui pourraient être achetés chez un commerçant.
- ✓ Laver tes mains avant et après avoir donné un produit.
- ✓ Utiliser un garde-manger ou laisser les produits dans un endroit discret pour éviter les contacts lors de la collecte.

Ce que tu ne peux pas faire...

- ✗ Donner des produits superflus ou qui ne sont pas de première nécessité.
- ✗ Pénétrer à l'intérieur du domicile d'un collecteur, ou laisser pénétrer chez soi un collecteur.
- ✗ Donner rendez-vous à plusieurs collecteurs au même moment.

